

ÉCOLE DOCTORALE N° 20
Civilisations, cultures, littératures et sociétés

ÉTABLISSEMENT
Sorbonne Université

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Yves Abrioux, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Yves ABRIOUX, Emérite de l'Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis

Experts : M. Eric CASTAGNE Université de Reims Champagne-Ardenne
M. Michel DURAMPART, Université de Toulon
M. Jean-Raymond FANLO, Aix-Marseille Université
Mme Delphine KLEIN, Lycée Honoré d'Urfé, Saint Etienne
Mme Noémie ROBIDAS, Institut supérieur des arts de Toulouse

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Claire BOURHIS-MARIOTTI

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2017
ET D'UNE VISITE DE L'ED EN FEVRIER 2018

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Civilisations, Cultures, Littératures et Sociétés* (ED n°20) constitue, depuis la fusion de l'Université Paris-Sorbonne avec l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) le 1^{er} janvier 2018, l'une des écoles doctorales de ce qui est désormais la Faculté des Lettres de la toute nouvelle Sorbonne Université. La faculté des Lettres constitue la composante Sciences humaines et sociales (SHS) de ce nouvel établissement, aux côtés des Facultés de Sciences et de Médecine de l'ancienne UPMC. La création de Sorbonne Université n'a pas mis fin à la Communauté d'Universités et Établissements (ComUE) Sorbonne Universités, qui comprend également quatre autres établissements dont la fusion avec le nouvel établissement n'est pas à ce jour envisagée : l'Université de technologie de Compiègne, l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD), le Muséum national d'Histoire naturelle et le Centre international d'études pédagogiques et le Pôle supérieur de Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB). La direction de l'ED *Civilisations, Cultures, Littératures et Sociétés* participe de droit au Collège des écoles doctorales de Sorbonne Université, ainsi qu'à l'instance qui doit remplacer le Collège doctoral de Paris-Sorbonne, devenue Faculté des Lettres.

Cette ED regroupe l'ensemble des spécialistes du champ des langues étrangères de la Faculté de Lettres, à l'exception des médiévistes et des spécialistes de linguistique. Ses enseignants-chercheurs appartiennent à huit unités de recherche (UR), dont six équipes d'accueil (EA) et deux unités mixtes de recherche (UMR), couvrant l'ensemble des domaines linguistiques étudiés dans la Faculté (les domaines anglophone, arabophone, germanophone, ibérique, ibéro-américain, italien, néerlandophone, nordique, slave, les langues d'Europe orientale, balkanique et Europe médiane), ainsi que le commerce international et les affaires européennes.

L'ED compte autour de 250 doctorants pour 62 enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Elle dispose de locaux et d'une structure administrative à la Maison de la Recherche de la Faculté des Lettres.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

Dans le contexte nouveau et toujours en voie de structuration de Sorbonne Université, qui a commencé à se doter des moyens institutionnels nécessaires à la clarification des responsabilités assumées par ses composantes, l'École doctorale *Civilisations, Cultures, Littératures et Sociétés* conserve une réelle solidité, grâce à son adossement à huit UR réputées dans le domaine des langues étrangères, mais aussi au Laboratoire d'Excellence Observatoire de la Vie littéraire (LabEx OBVIL). L'ED est régie par des statuts approuvés par le Conseil d'administration de l'ancienne Université Paris-Sorbonne. Elle fait signer à ses doctorants une Charte des thèses élaborée par Paris-Sorbonne, qui est appelée à évoluer pour s'harmoniser avec la Charte du doctorat (nouvel intitulé depuis l'arrêté de 2016) de l'UPMC. Le Conseil de l'ED, qui comporte 25 membres, dont 15 représentants de l'établissement désignés *ès-qualités* (le directeur de l'école, 12 responsables d'UR ou de diplôme, deux personnels administratifs), cinq doctorants élus par leurs pairs et cinq personnalités extérieures, est en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016 sur la formation doctorale. L'ED travaille en étroite collaboration avec la Commission des Écoles doctorales de Sorbonne Université. Deux personnels administratifs sont mis à sa disposition, dont un largement délégué à la gestion financière de la plupart des UR de son champ. Si le dévouement unanimement reconnu par les doctorants de la responsable administrative de l'ED permet d'en assurer la bonne gestion, la situation demeure tendue. Les locaux dont

dispose l'ED à la Maison de la Recherche comprennent un bureau chacun pour sa direction et son administration, ainsi que des lieux de travail partagés, auxquels ont accès aussi bien les enseignants-chercheurs que les doctorants. Ces derniers demeurent toutefois en manque d'espaces de sociabilité, pourtant essentiels pour combattre la solitude du chercheur en SHS, qui travaille rarement en équipe. La dotation financière, globalement stable, de 30 000 à 32 000 € suivant les années, a retrouvé un niveau perdu à la fin de l'exercice précédent. Elle permet d'assurer le financement partiel de colloques auxquels contribuent les doctorants et, sur la base d'un financement par an et par doctorant, de missions de recherche ou d'intervention dans des colloques. Le financement de la mobilité des doctorants monopolise une part très significative du budget de l'ED. Malgré les recommandations du dernier rapport d'évaluation AERES de 2012, sa dotation financière demeure toutefois en dessous de ce qu'est en droit d'attendre une ED de cette importance et de cette qualité, dont le champ de recherche couvre de nombreux domaines étrangers.

La direction de l'ED anime une politique de communication riche comprenant, entre autres, la remise d'une brochure aux doctorants et une veille scientifique assurée par son directeur, dont les résultats leur sont régulièrement communiqués. L'habillage du site web, qui est assuré par les services de la Faculté des Lettres, demeure toutefois pauvre.

L'attractivité de l'ED *Civilisations, Cultures, Littératures et Sociétés* est démontrée par un nombre non négligeable de contrats doctoraux financés par les Écoles normales supérieures (ENS). Cet apport extérieur, qui peut passer de huit à trois contrats d'une année à l'autre, demeure cependant relativement fragile. L'ED ne dispose en propre que de cinq ou six contrats annuels, attribués sur la dotation extrêmement réduite attribuée au domaine des SHS dans l'université française. Elle n'est pas à ce jour parvenue à développer une politique déterminée de recherche d'autres formes de financement, telles les Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE). L'ED n'a pas davantage mis en place de seuil de financement et ne vérifie pas la situation matérielle de ses doctorants non contractuels ou non fonctionnaires (c'est-à-dire salariés, inactifs ou boursiers étrangers) lors de leur recrutement ou de leur réinscription. Pourtant, l'arrêté du 25 mai 2016 stipule que, lors de son inscription annuelle en doctorat, « le directeur de l'école doctorale vérifie que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont assurées pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche du doctorant et de préparation de la thèse. »

Un bon niveau universitaire de 14/20 à l'issue d'un master à finalité Recherche est exigible pour le recrutement en doctorat. Une dérogation est cependant susceptible d'être accordée par le collège doctoral à des candidats issus d'un master à finalité professionnel. Afin de veiller à la faisabilité de leur thèse, une attention particulière est portée à l'équivalence des diplômes des candidats étrangers, un niveau d'expression française de C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL) étant par ailleurs exigé par l'établissement. Si l'ED n'intervient pas dans le choix des sujets de thèse, laissés à l'appréciation des directeurs de recherche, sa direction vise les dossiers de première inscription et de réinscription, préalablement à leur validation par la Faculté des Lettres. Les candidats à un contrat doctoral attribué par l'ED sont tous auditionnés par son Conseil, réduit aux directeurs d'équipe et au directeur. Si on comprend aisément la décision de ne plus rendre public le procès-verbal du concours des contrats doctoraux, suite à une observation émise par un candidat malheureux, l'absence d'un compte rendu succinct à l'intention du Conseil réuni en formation complète suscite une certaine incompréhension chez les doctorants.

En matière de politique scientifique, l'ED *Civilisations, Cultures, Littératures et Sociétés* détermine une thématique interdisciplinaire susceptible de fédérer ses formations. Si la thématique adoptée pour l'exercice 2013-2018 (« les sciences humaines à l'épreuve de la théorie ») avait un caractère fortement académique, on peut estimer que le thème retenu pour 2019-2024 (« Cent ans d'histoire d'enseignement des langues en Sorbonne ») est susceptible de marquer une ouverture intéressante dans l'optique d'une diversification du recrutement des doctorants et de l'insertion professionnelle des diplômés – à condition toutefois que le travail collectif sur ce thème, qui est présenté comme possédant un enjeu historique et patrimonial, stimule une réflexion collégiale sur les perspectives disciplinaires à venir. La multiplication et la longévité des laboratoires juniors, créés à l'initiative des doctorants, témoignent du dynamisme de l'ED et de l'engagement de sa direction.

L'ED impulse une politique d'ouverture internationale ambitieuse, caractérisée par le financement de nombreuses missions de doctorants, que ce soit pour la recherche ou pour la participation à des colloques, mais aussi par des partenariats et des cotutelles. Si le nombre des cotutelles est en légère progression (17 en 2016-2017 contre 12 en 2012-2013, pour une moyenne de près de 14), il demeure modeste pour une ED spécialisée dans le domaine étranger. Ce constat s'explique sans doute par la difficulté persistante qu'il y a à établir des conventions de cotutelle avec des universités britanniques et américaines, qui pénalise la très large

part des effectifs de l'ED dont la recherche porte sur le domaine anglophone. Le lancement d'un doctorat commun avec l'Université de Warwick (Angleterre) va toutefois venir s'ajouter au doctorat international en études italiennes existant, avec Bonn et Florence.

• Encadrement et formation des doctorants

Avec 62 enseignants-chercheurs titulaires de l'HDR pour 241 doctorants inscrits en 2017-2018, l'ED *Civilisations, Cultures, Littératures et Sociétés* affiche un taux d'encadrement de 3,7 doctorants par direction de thèse. Globalement stable, ce taux n'a connu que quelques variations mineures au cours des cinq dernières années. Il ne laisse toutefois pas transparaître le très grand nombre de doctorants inscrits auprès d'un nombre limité de directions de thèse, ce qui conduit parfois un seul enseignant-chercheur à encadrer plus d'une dizaine de thèses.

L'ED n'a pas mis en place une journée de rentrée à l'intention de tous ses doctorants, bien qu'un tel dispositif soit susceptible de renforcer leur sentiment d'appartenance à leur école. De même, elle n'a pas développé de dispositif d'accueil spécifique pour ses nombreux doctorants étrangers (il s'agissait en 2016 de 24 des 58 nouvelles inscriptions), alors que les doctorants étrangers auditionnés par le comité Hcéres ont signalé l'absence d'accompagnement, notamment pour les aider à régler les problèmes administratifs.

À l'inverse, elle a procédé à une coordination avec les doctorants préalablement à la mise en place de comités de suivi de thèse, exigée par l'arrêté du 25 mai 2016. Cette concertation a abouti à un dispositif intéressant. Constitués en concertation par le doctorant et son directeur, les comités exercent une fonction de suivi scientifique et méthodologique. Ils vérifient la progression de la recherche et la participation du doctorant à l'offre de formation. Une enquête a été menée par les représentants des doctorants pour évaluer ce nouveau dispositif, jugé utile à très utile, mais les doctorants regrettent de ne pas pouvoir faire remonter certains problèmes étant donné l'implication de leur propre directeur de recherche dans la constitution de leur comité de suivi. Un avis motivé du comité est exigible pour toute réinscription à partir de la troisième année, en conformité avec le décret de mai 2016. Le dossier de réinscription est visé par la direction de l'ED puis par la Commission de la Recherche, avant d'être validée par le Doyen de la Faculté des Lettres. Il n'existe pas de dispositif formel de médiation en cas de grande difficulté ou de conflit grave avec une direction de thèse, les cas extrêmement rares qui ont pu être constatés étant traités par le directeur de l'ED. Le taux d'abandons est par ailleurs extrêmement bas (environ 10 % des flux entrants annuels).

L'offre de formation de l'ED fait l'objet d'une concertation avec les représentants des doctorants, lesquels sont chargés de recueillir les évaluations de leurs camarades. L'ED assure une formation interdisciplinaire et méthodologique, ainsi qu'une information sur l'insertion professionnelle, mais ne veille pas à ce que tous ses doctorants bénéficient de la formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique organisée par l'université, alors que celle-ci a été rendue obligatoire par l'arrêté de 2016. La formation disciplinaire est assurée par les UR partenaires. La formation professionnelle de l'ED est complétée par la très riche offre de l'Institut de Formation doctorale (IFD) de Sorbonne Université, qui propose aux doctorants des formations techniques (par exemple, en informatique), ainsi qu'une préparation à l'insertion qui les accompagne dans la préparation de leurs démarches. Les doctorants de l'ED *Civilisations, Cultures, Littératures et Sociétés* jugent toutefois l'offre foisonnante de l'IFD peu lisible et insuffisamment adaptée aux SHS. Si le suivi des formations n'est pas obligatoire, la mise en place du portfolio du doctorant, en conformité avec l'arrêté de 2016, exercera une pression incitative d'autant plus forte que ce portfolio devra être joint au dossier d'autorisation à la soutenance d'un doctorant. Les doctorants manifestent un intérêt limité pour les *Doctoriales* de Sorbonne Université, dont ils saisissent mal l'intérêt pour les SHS et dont la programmation est peu accessible aux doctorants salariés. À l'inverse, ils organisent eux-mêmes par l'intermédiaire de leurs représentants des formations sur l'insertion professionnelle et s'investissent fortement dans les laboratoires juniors dont ils sont à l'origine et dont le soutien actif de l'ED contribue fortement à la pérennisation.

Le nombre de soutenances de thèse varie entre 23 et une petite trentaine par an, avec un pic de 38 en 2014. La durée moyenne d'une thèse a connu ces dernières années une baisse significative, passant de 65 mois en moyenne entre 2012 et 2014 à 62 mois en 2015, puis 56 en 2016. Il conviendra de confirmer cette baisse dans les années à venir, afin de préserver une durée de thèse tout à fait honorable dans le domaine des SHS.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'offre de formation de l'ED *Civilisations, Cultures, Littératures et Sociétés* prépare ses doctorants à une insertion professionnelle en leur faisant découvrir des mondes professionnels tels ceux de la culture ou de la diplomatie. L'essentiel des efforts dans ce domaine repose cependant sur l'IFD. Pour sa part, l'ED cherche à impliquer dans l'insertion professionnelle les personnalités extérieures siégeant à son Conseil. Enfin, il existe une association des doctorants permettant la constitution d'un réseau comprenant les docteurs et des partenaires du monde extérieur. La valorisation des doctorats fait l'objet d'une promotion active des candidatures à de prestigieux prix de thèse discernés par la Chancellerie des Universités ou des structures fédératives de recherche. L'engagement affirmé de l'ED, qui repose en toute évidence sur la qualité des thèses soutenues par ses doctorants, lui a permis de construire le palmarès impressionnant de 11 prix reçus entre 2012 et 2016.

L'ED communique à ses doctorants les résultats de l'enquête d'insertion à trois ans de ses diplômés conduite par les services de la Faculté des Lettres. Elle complète les chiffres ainsi obtenus par sa propre enquête, ce qui lui permet de disposer d'un taux de réponses particulièrement élevé.

En cumulant les postes de titulaire (maître de conférences, chercheur, ingénieur de recherche) et les contrats à durée déterminée (contrat de recherche post-doctoral, attaché temporaire d'enseignement et de recherche [ATER]), l'ED *Civilisations, Cultures, Littératures et Sociétés* témoigne d'un taux relativement élevé de plus de 20 % d'insertions dans l'enseignement supérieur et la recherche pour les diplômés des années 2011-2013. Étant donné le nombre de doctorants déjà titulaires d'un concours de l'enseignement secondaire ou primaire (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré [CAPES], agrégation, professorat des écoles) au moment de leur première inscription en doctorat, il est moins facile d'évaluer l'apport d'un doctorat à un taux d'insertion, pour les mêmes années, de légèrement plus de 30 % dans l'enseignement secondaire ou primaire, y compris dans des postes réservés par les universités françaises aux enseignants du second degré (agrégés ou certifiés). Près de la moitié des diplômés se trouve soit dans un emploi de contractuel dans le secteur public, soit dans un emploi permanent ou à durée déterminée dans le secteur privé. Un nombre modeste mais non négligeable d'entre eux (cinq ou six sur un total annuel d'une trentaine [vingt pour les diplômés de 2012]) remplissent des fonctions de chercheur ou d'ingénieur, sont chef d'entreprise ou exercent une profession libérale. Les autres diplômés occupent des fonctions sans lien avéré avec la recherche. La stabilité de ces résultats, plus diversifiés que l'on ne l'aurait peut-être imaginé, pourrait inciter l'ED à leur exploitation susceptible de la conduire à diversifier le recrutement de ses doctorants et à infléchir son offre de formation ; mais aussi, à une échelle plus générale, à une réflexion sur le statut que pourrait et devrait avoir, dans la société et le monde professionnel contemporains, un doctorat dans les champs disciplinaires des langues étrangères. On ne peut donc que regretter l'absence d'une telle analyse dans l'autoévaluation de l'ED.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

En l'absence manifeste d'une contribution forte de l'établissement à son pilotage, l'ED *Civilisations, Cultures, Littératures et Sociétés* a procédé à une autoévaluation insuffisamment qualitative, qui ne lui a permis ni de dégager avec toute la précision souhaitable les forces et les faiblesses de son action ni, en conséquence, de se doter d'un projet susceptible de donner une assise plus large à son excellence avérée, laquelle demeure portée par des valeurs traditionnelles dont l'intérêt est indéniable. Pour ne donner qu'un exemple, le renouvellement de la thématique interdisciplinaire sur laquelle s'appuie la formation scientifique suscite une appréciation nuancée, en l'absence d'une analyse des résultats imputables à l'exploitation de la thématique actuelle. Il n'en reste pas moins que l'autoévaluation à laquelle a procédé l'ED met en valeur une action volontariste dans certains domaines, que son projet entend conforter voire amplifier.

Ainsi, tout en reconduisant pour l'essentiel des dispositifs déjà en vigueur, l'ED entend consolider les dispositifs qu'elle a commencé à mettre en place, dans le respect de l'arrêté du 25 mai 2016 sur la recherche doctorale. Sont prévues en conséquence : une évaluation des comités de suivi individuel de thèse, la mobilisation du portfolio du doctorant comme un levier pour la participation des doctorants aux formations qui leur sont proposées, ou encore l'ouverture d'un plan individuel de formation. En réponse au constat du nombre important de ses docteurs ne poursuivant une carrière ni dans l'enseignement supérieur et la recherche ni dans l'enseignement secondaire ou primaire, le projet de l'ED prévoit par ailleurs une action de formation visant l'insertion dans des branches professionnelles à ce jour peu privilégiées par ses doctorants. L'amplification, dans les années à venir, de la réflexion et de l'action de l'ED sur de tels sujets devrait conduire à la consolidation ses forces et de son rayonnement et permettre d'adapter le doctorat à un contexte

institutionnel et sociétal en forte mutation, afin d'enrichir les perspectives professionnelles de docteurs capables de transférer dans divers environnements les compétences acquises durant leur thèse.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'école doctorale *Civilisations, Cultures, Littératures et Sociétés* est une structure de grande qualité, qui conduit des actions intéressantes auprès de ses doctorants qu'elle sait intégrer pleinement et impliquer fortement, et qui est en mesure de faire valoir des résultats impressionnants. En témoignent de manière exemplaire, aussi bien le nombre et la pérennité de ses laboratoires juniors, que la qualité des thèses qu'elle fait soutenir et qui se trouvent couronnées par de nombreux prix prestigieux. L'ED pourrait néanmoins veiller à l'équilibre des taux d'encadrement de ses directions de thèse. Elle pourrait aussi œuvrer à la formalisation, à la lisibilité et à l'accessibilité d'une offre de formation sur laquelle, il est vrai, elle n'exerce qu'une maîtrise partielle, ou encore apporter une attention plus forte aux conditions matérielles susceptibles de faciliter le parcours de ses doctorants, en s'investissant dans la recherche de nouveaux financements de thèses, en s'intéressant aux moyens financiers dont disposent ses doctorants qui ne sont ni contractuels ni fonctionnaires, en assurant un accueil toujours plus affirmé aux doctorants étrangers. Il lui manque par ailleurs une analyse fine des perspectives professionnelles de son diplôme. Avec l'appui d'un engagement plus fort de la toute nouvelle Sorbonne Université, la conception d'un projet plus affirmé permettrait à l'ED de se doter d'une ligne stratégique susceptible de renforcer son positionnement au sein de cet établissement multidisciplinaire, mais aussi dans un contexte général peu favorable au développement de son champ disciplinaire.

• Points forts

- Un adossement scientifique à des unités de recherche réputées.
- Une réelle force de propositions et d'actions favorisant l'intégration des doctorants.
- La valorisation des études doctorales par un soutien institutionnel aux cotutelles et aux missions à l'étranger.
- Un soutien aux initiatives doctorantes, qui a facilité la création puis le fonctionnement de nombreux laboratoires juniors.
- L'allocation de la part essentielle de la dotation financière de l'ED à la mobilité des doctorants ou au financement de manifestations dans lesquelles ils sont partie prenante.
- La valorisation des thèses par l'aide à la publication et à la préparation de dossiers de candidature à des prix prestigieux.
- Un bon taux d'insertion des docteurs dans l'enseignement supérieur et la recherche.
- Le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs, qui bénéficie d'un excellent taux de réponses à l'enquête qui leur est adressée trois ans après l'obtention d'un doctorat.
- Un nombre très réduit d'abandons de thèse.

• Points faibles

- Un financement des études doctorales qui s'appuie trop exclusivement sur les contrats doctoraux attribués en nombre réduit par l'Université ou les ENS, et une communication insuffisante sur les conditions d'octroi des contrats de l'Université.
- La non prise en considération des conditions matérielles des doctorants lors du recrutement et de la réinscription.
- La faiblesse des moyens financiers et matériels attribués à l'ED et un manque criant de locaux dédiés au travail et à la sociabilité des doctorants.
- L'absence d'un dispositif d'accueil des doctorants étrangers et d'une réunion de rentrée à l'intention de l'ensemble des doctorants.
- Le manque de formalisation et de lisibilité de l'offre de formation proposée par l'IFD de Sorbonne Université, et le dispositif d'inscription lourd et contraignant imposé aux doctorants.
- L'absence d'une formation obligatoire à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique.
- L'absence d'une analyse formelle des résultats de l'insertion professionnelle, en vue d'une adaptation des recrutements ou des offres de formation thématiques et professionnalisantes.

RECOMMANDATIONS

Le comité Hcéres propose les pistes de réflexion suivantes :

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

- Il serait souhaitable que l'ED *Civilisations, Cultures, Littératures et Sociétés* diversifie sa recherche de financements et que, lors de l'inscription annuelle en doctorat, sa direction vérifie que les conditions matérielles et financières sont réunies pour garantir le bon déroulement de leurs travaux de recherche et de préparation de leur thèse, en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016.
- Il est urgent de mettre en place une formation obligatoire à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique, en conformité avec ce même arrêté.
- Il conviendrait de consolider rapidement l'accueil institutionnel, scientifique et humain (par exemple par le biais d'un système de parrainage et de partage des bonnes pratiques) des doctorants étrangers, et plus particulièrement ceux qui sont originaires d'un pays hors l'Union européenne et qui constituent un public particulièrement vulnérable.
- Il serait souhaitable d'exploiter pleinement les excellents résultats obtenus par l'enquête auprès des docteurs trois ans après l'obtention de leur doctorat, afin de faire évoluer les offres de formation, mais aussi le mode de recrutement et de financement des doctorants, en particulier dans l'optique de leur insertion professionnelle en dehors de l'académie.
- Il serait souhaitable d'instituer une journée de rentrée à l'intention de l'ensemble des doctorants, afin de conforter leur sentiment d'appartenance à l'ED.
- Il serait nécessaire de procéder à une analyse des taux d'encadrement des doctorants, afin de limiter le nombre trop important de directions assurées par certains enseignants-chercheurs et de parvenir à terme à une répartition plus équilibrée, et donc plus soutenable et plus profitable aux doctorants.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

- Il est recommandé à Sorbonne Université de clarifier et de formaliser, dans les plus brefs délais, les transformations structurelles dans l'organisation de la recherche comme de la formation à la recherche, consécutives à la fusion de Paris-Sorbonne et de l'UPMC, afin de fournir à ses doctorants comme à ses directeurs de thèse le cadre institutionnel stable et cohérent qui leur est indispensable.
- Il conviendrait que la nouvelle Sorbonne Université prévoie rapidement un financement plus conséquent, afin de permettre à l'ED *Civilisations, Cultures, Littératures et Sociétés* d'assurer plus pleinement ses missions, et qu'elle mette à la disposition des doctorants de nouveaux locaux dédiés au travail et à la sociabilité, au besoin par un inflexionnement de la politique de l'établissement visant l'utilisation de son parc immobilier.
- Dans la foulée de la fusion de l'UPMC et de l'Université Paris-Sorbonne, le nouvel établissement devrait procéder à une analyse de la forte disproportion, de l'ordre de cinq contre un, entre les contrats doctoraux accordés respectivement aux sciences dites dures et aux sciences humaines et sociales, afin d'assurer le développement, voire peut-être tout simplement la survie, de ce second champ de formation doctorale.
- Il serait souhaitable de desserrer les contraintes pesant sur le dispositif de formation proposé par l'Institut de Formation doctorale de l'établissement, de le rendre plus lisible et de l'adapter toujours plus aux besoins des doctorants en SHS.
- Il est recommandé à l'établissement de mettre en place un guichet dédié à l'accueil et à l'information des doctorants étrangers, en matière de vie universitaire, sociale et économique, afin d'assurer aux intéressés la plénitude des moyens nécessaires au bon déroulement de leurs travaux de recherche et à la préparation de leur thèse, en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016.
- Il est recommandé à Sorbonne Université de prendre en main la refonte de la maquette des sites web de ses écoles doctorales, afin de mettre davantage en valeur un contenu qui, dans le cas de l'ED *Civilisations, Cultures, Littératures et Sociétés*, est d'une richesse indéniable.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Institut de Formation Doctorale
0144274293

21 rue de l'école de médecine
Boîte courrier 1517
muriel.umbhauer@sorbonne-
universite.fr

sorbonne-universite.fr

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur
Département d'évaluation des formations
HCERES
2, rue Albert Einstein
75013 PARIS

Paris, le 09 juillet 2018

Objet : Réponse au rapport du comité de visite du HCERES, ED 20 - Civilisations, cultures, littératures et sociétés

Monsieur le Directeur,

Sorbonne Université remercie le comité de visite du travail effectué et de la qualité des échanges. Elle constate avec satisfaction que le comité reconnaît la richesse et la qualité de l'adossement scientifique de cette École Doctorale qui contribuent à son rayonnement national et international.

Sorbonne Université prend bonne note des points à améliorer. Elle sera attentive à faire évoluer l'offre de formation proposée par le collège doctoral afin qu'elle réponde au mieux aux besoins des doctorants. Dans la mesure de ses moyens, elle mettra à disposition des locaux dédiés pour les doctorants et permettant le travail collaboratif. Il est également prévu qu'une Charte du Doctorat renouvelée soit mise en application en 2019.

Jean Chambaz
Président

